

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2024

<u>Présent-e-s</u>	:	Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Présidente
		Mme Anne	ANTILLE	C&E	Vice-présidente
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Dominique	GUENERET		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s</u>	:	Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		Mme Raphaëlle	WENGER	BA	Conseillère
<u>Procès-verbaliste</u>	:	M. Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
 C&E : Centre et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme M. BOUCRIS (ci-après, Mme la présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales ainsi que le public, de leur présence. Elle salue par ailleurs Mme le maire, son adjoint, M. le secrétaire général, ainsi que le procès-verbaliste. Elle excuse ensuite les absences de Mmes V. CRETENAND et R. WENGER ainsi que celle de M. C. CREFFIELD.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 19 mars 2024
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 6.1 *P-D-1564 Proposition de Madame le maire, relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité*
 - 6.2 *(nouveau) P-R-1072 Proposition de Madame le maire, relative à la mise en œuvre du D-1557 concernant l'aide d'urgence*
7. Décisions de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2024 sujette à opposition des Conseils municipaux
8. Propositions individuelles, questions et divers
9. Calendrier

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme B. GUEX-CROSIER annonce que l'Exécutif souhaite ajouter un objet à l'ordre du jour afin de pouvoir attribuer le montant présent dans la délibération D-1557, approuvé par le CM en plénière le 6 février 2024.

Mme la présidente soumet cette proposition au vote.

La proposition visant à rajouter à l'ordre du jour la P-R-1072 est approuvée à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions.

Mme la présidente, déclarant qu'un projet de motion a également été déposé et passe la parole à Mme S. REUSSE, motionnaire.

Mme S. REUSSE explique que la motion fait suite aux informations présentées au téléjournal concernant la pollution aux PFAS qui touche différents endroits du canton. Elle relève que sa concentration est sur la commune, bien plus élevée que les normes autorisées. Elle rappelle que les PFAS posent des risques importants pour la santé, notamment en ce qui concerne les cancers et le cholestérol.

Mme la présidente propose de laisser un moment à l'assemblée pour prendre connaissance du texte de la motion.

Mme S. REUSSE tient à apporter un complément au sujet de l'ordre de grandeur concerné. Indiquant que même si notre commune n'est pas la plus contaminée du canton, elle fait observer que la présence de PFAS y est tout de même à certains endroits de l'ordre de 5 à 195 nanogrammes par litre, expliquant que la limite des normes en Suisse se situe à 0,5.

Mme B. GUEX-CROSIER souhaite aborder une question de forme avant que le rajout à l'ordre du jour soit

voté. Relevant qu'une analyse est demandée à la commune et que celle-ci générerait une dépense, elle explique qu'il conviendrait dès lors de passer par un autre biais qu'une motion. Si elle estime positif de demander des compléments au GESDEC, en tous les cas, demander à la commune de mener une enquête et procéder à des analyses est une autre question.

Mme S. REUSSE explique que l'objectif de cette motion est que l'Exécutif prenne en main le dossier et présente un plan d'action dans un second temps. Elle estime que si l'Exécutif revient en plénière avec le coût de ce plan il est possible de voter ces crédits par le biais d'un projet de délibération. Précisant que le Canton a fait cette annonce très récemment, elle pense que le GESDEC va sans doute travailler avec les communes concernées à une échelle plus globale. Aujourd'hui cette motion ne demande à l'Exécutif que de calculer une enquête en la matière.

Mme B. GUEX-CROSIER estime qu'il s'agit bien là du problème, car le texte intime un ordre à l'Exécutif, ce qui ne peut se faire via une motion.

Mme S. REUSSE comprend ce point et souhaite savoir si la forme de la motion serait la bonne si le texte était plutôt formulé comme suit : « [...] le Conseil municipal demande à Madame le maire d'étudier toutes les possibilités etc. ».

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive. Elle explique qu'il est dès lors possible de l'inscrire à l'ordre du jour du CM du 14 mai, ou de demander une suspension de séance pour la rédiger sous une nouvelle forme.

Mme la présidente prenant note que la demande de mise à l'ordre du jour est maintenue, la soumet au vote.

La proposition visant à rajouter à l'ordre du jour la motion PFAS est rejetée par 4 voix pour, 6 voix contre, et 4 abstentions.

Mme B. GUEX-CROSIER indique qu'elle sera mise automatiquement à l'ordre du jour de la prochaine plénière, mais qu'elle est à reformuler comme suggéré.

Comme aucune autre demande de modification n'est formulée sur l'ordre du jour, Mme la présidente le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 19 mars 2024

Comme aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal, Mme la présidente le déclare approuvé, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la présidente indique qu'un tournoi de football et de pétanque entre élus aura lieu le dimanche 26 mai au centre sportif des Cherpines. Elle ajoute à l'intention de celles et ceux qui souhaiteraient s'y inscrire, que le Bureau se tient à leur disposition pour leur transmettre les coordonnées le permettant.

4. Communications de Mme le maire et des adjoints

Mme B. GUEX-CROSIER communique au Conseil municipal les points suivants :

- ***Survol des hélicoptères :***

L'Exécutif a interpellé SkyCam au sujet des vols d'hélicoptères au-dessus des villages.

Il lui a été répondu que l'entreprise examine attentivement la question et travaille en étroite collaboration avec les pilotes pour réguler les vols d'approche en tenant compte des préoccupations des résidents. Ils

ont affirmé tout mettre en œuvre pour résoudre la situation en sensibilisant les équipages aux nuisances sonores et d'intérêt des trajectoires particulières. La saison d'hiver touchant à sa fin, ils ne manqueront pas de reprendre ce point lors des formations à venir pour l'hiver 2024-2025.

- **Entreprises formatrices :**

Le courrier relatif aux subventions communales pour les entreprises formatrices a été adressé à l'ensemble des entreprises sises sur le territoire communal. Les premiers échos sont positifs.

- **Crèche La Cigogne :**

Pour la prochaine rentrée, la commune a pu répondre à une demande supplémentaire d'une famille résidente à Bardonnex. Ce qui porte le nombre de places à la Cigogne à 10 places et pourrait engendrer un dépassement en fin d'année. Néanmoins, l'Exécutif a choisi de prendre le risque d'un dépassement pour satisfaire une demande.

M. L. LAVARINI indique qu'un arbre a été planté par les écoliers la veille des vacances de Pâques dans le verger. Une vidéo de l'événement a été filmée par drone, d'assez loin pour éviter de voir les têtes des enfants. Un article sera présent dans le journal communal à ce sujet. Il conclut qu'un petit goûter a ensuite été servi, et que cela a été apprécié tant par les élèves que par les enseignantes et enseignants.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, urbanisme et mobilité ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal.

Mme S. REUSSE indique que la séance de la commission des bâtiments, école et sport a eu lieu ce soir et que Giulia Thabuis, architecte communale, accompagnée du bureau Ferrari ont été reçus à cette occasion pour faire un point sur le chantier de l'école. Elle relève notamment qu'ont été abordées les étapes de la déconstruction, du désamiantage et de la dépose des toitures. Elle note à ce titre que les tuiles de Bardonnex de l'ancienne école ont été mises de côté et seront réutilisées sur la commune. Elle annonce qu'une visite du chantier aura lieu à l'automne avec l'ensemble du Conseil municipal. Elle précise que dans le procès-verbal de cette séance figurera également des explications sur les raisons pour lesquelles les pellets conviennent mieux que les plaquettes de bois pour le chauffage.

M. C. FREY indique que la commission des finances, économie et sécurité ne s'est pas réunie depuis la dernière séance.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, travaux et emplacements communaux s'est réunie la semaine dernière, au sujet du parcours Vita, qui est un projet de longue haleine. Constatant que le projet coûte bien plus cher que prévu, il a été décidé par les commissaires de faire le parcours eux-mêmes avec des panneaux adéquats.

Mme S. SCHRAG indique que la commission sociale et culture ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

M. G. RANA ZOLANA indique que la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie le 17 avril et a reçu Gauthier Delcloy avec les SIG pour discuter de l'organisation d'une éventuelle présentation publique sur les économies d'énergie.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1564 Proposition de Madame le maire, relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité

Mme B. GUEX-CROSIER explique que les comptes vont être brièvement présentés par le biais de la

plaquette qui a été distribuée, et qu'ils seront ensuite renvoyés en commission des finances pour une étude plus détaillée et le vote d'un préavis.

Elle constate, par rapport aux comptes 2022, une augmentation des charges et une diminution des revenus. En comparaison au budget voté, elle remarque un écart positif de CHF 1'616'995,69 sur les revenus et de CHF 1'440'246,64 sur les charges. La fiscalité a été à nouveau favorable puisqu'elle affiche un montant de plus de 21.77% supérieur au budget. Enfin, se référant à la présentation schématique des comptes annuels 2023, elle relève un excédent de revenus de CHF 177'375,60 dont la baisse par rapport à l'année dernière s'explique principalement par les amortissements et un excédent de financement de CHF 948'623,38, rendant compte de l'écart entre les investissements nets et l'autofinancement, et permettant de constater que la commune a moins dû recourir à l'emprunt que prévu.

Elle précise que cela n'a rien à voir avec le résultat de l'exercice qui se caractérise par un excédent de revenus de CHF 177'375,60. Elle ajoute néanmoins que pour le Canton la performance financière de la commune sera de CHF 1'826'690,09, étant donné que le Canton rajoute dans son analyse des comptes communaux, les amortissements complémentaires qui se rajoutent donc à l'excédent précité. Elle rappelle que les amortissements complémentaires sont effectués pour dégager des moyens financiers dans les années à venir plutôt que de rajouter des montants à la fortune qui ne peut être utilisée. Elle fait observer que le Canton estime qu'il s'agit là d'un excédent de revenu.

M. G. RANA ZOLANA demande si la part privilégiée de l'impôt sur les personnes physiques est bien de 73% pour les personnes travaillant hors de la commune. Il demande confirmation du fait qu'elle s'élève à 100% pour les personnes qui vivent et travaillent sur la commune.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive.

M. C. FREY demande pour quelles années les décomptes de l'AFC sont bouclés.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que c'est le cas pour les années dont 100% des revenus ont été perçus, précisant que tel est le cas pour l'année 2017 et celles qui la précède. Elle fait observer que parfois des successions peuvent par exemple mettre du temps à être réglées, ce qui peut notamment expliquer ce décalage.

M. C. FREY souhaite savoir à partir de quand le Canton interviendrait sur l'excédent eu égard aux amortissements complémentaires.

Mme B. GUEX-CROSIER indique que le Canton n'intervient pas à partir du moment où les comptes sont approuvés par le biais d'une délibération votée en plénière, mais qu'il considère et considérera que le résultat des comptes inclut les amortissements complémentaires.

M. C. FREY demande confirmation du fait que le Canton ne saurait intervenir pour pointer du doigt un montage ou une arnaque.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la négative, mais indique que la loi précise que ce n'est pas un moyen pour camoufler le bénéfice. Elle ajoute que toutes les communes peuvent justifier des amortissements complémentaires si elles en font.

M. G. RANA ZOLANA propose de renvoyer ce projet de délibération en commission des finances.

La proposition visant à renvoyer le P-D-1564 en commission des finances est approuvée à l'unanimité des membres présents, soit par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions.

6.2 (nouveau) P-R-1072 Proposition de Madame le maire, relative à la mise en œuvre du D-1557 concernant l'aide d'urgence

Mme la présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme

B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER indique que l'Exécutif a été informé du fait que le compte pour l'aide d'urgence de MSF en Libye était clos, mais qu'il est possible de verser le montant articulé pour la Libye sur un compte global. Elle relève que compte tenu du fait que la délibération 1557 votée mentionnait clairement la Libye, elle se doit d'avoir l'approbation du CM de verser le montant envisagé sur le compte global de fonds d'urgence de MSF.

Mme la présidente soumet au vote la résolution :

ATTRIBUTION AIDE URGENCE

Considérant,

- la délibération 1557 votée le 6 février 2024 relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 10'000.-, solidarité avec le Maroc et la Libye,
- l'impossibilité pour Médecins sans Frontières d'allouer ce soutien pour de l'aide d'urgence en Libye suite au passage de la tempête Daniel, en raison du bouclage du compte d'urgence pour cette catastrophe,
- la possibilité de Médecins Sans Frontières de porter ce montant dans leur fonds d'urgence, ce qui lui permettra d'assurer une assistance médicale aux personnes en situation de crise,
- la motion 1028 votée le 6 février 2024, exprimant la volonté de rester une commune solidaire qui s'engage auprès des populations en difficultés,

Sur proposition de Madame le maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE par 13 voix pour et une abstention :

1. de ne pas exiger de Médecins sans Frontières la restitution du montant de CHF 5'000.- qui lui a été alloué par le biais de la délibération 1557, votée le 6 février 2024,
2. de confirmer à Médecins sans Frontières que la somme peut être attribuée à son fonds d'urgence.

7. Décision de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2024 sujette à opposition des Conseils municipaux

Mme la présidente indique que l'ACG a informé les présidents et présidentes des conseils municipaux de l'entrée en force de la décision de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2024. Elle consiste à attribuer par le fonds intercommunal, une subvention d'investissement de CHF 3'000'000.- pour la rénovation des galeries du Muséum.

8. Propositions individuelles, questions et divers

M. J-C. MARCHAND souhaite avoir quelques explications supplémentaires concernant le camion de pompiers, comme il était excusé lors de la précédente séance. Relevant qu'y a été voté un crédit d'étude, il demande s'il s'agirait d'acquérir un camion neuf ou d'occasion, et quel serait l'ordre de grandeur des prix s'il s'agissait d'un camion neuf. Il demande confirmation à M. N. VERNAIN-PERRIOT du fait que le camion acquis à l'époque avait coûté CHF 89'000.-.

M. N. VERNAIN-PERRIOT précise que l'achat du tonne-pompe actuel d'occasion avait coûté CHF 43'000.- et que l'aménagement intérieur CHF 45'000.-, donc pour un total d'environ CHF 88'000.-.

Mme B. GUEX-CROSIER explique que le crédit d'étude va permettre d'étudier s'il convient d'acquérir un tonne-pompe neuf ou d'occasion. Elle relève que le SIS disposait récemment d'un camion d'occasion, mais

qu'il ne rentrait pas dans la caserne de Bardonnex. Si une occasion devait à l'avenir se présenter, il est évident que la compagnie la saisirait.

M. C. FREY indique que lors de discussions sur le sujet en commission des finances, un montant d'environ CHF 500'000.- avait été articulé pour l'achat d'un camion tonne-pompe neuf.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI ajoute que de nombreuses informations sont disponibles à ce sujet dans les anciens PV de commissions.

M. U. SCHNEUWLY informe qu'est annoncée la construction d'une patinoire au Trèfle blanc conjointement à un parking de 1200 places. Il demande à la mairie qu'il soit veillé à ce que ce site ne soit accessible que depuis l'autoroute pour le trafic automobile, pour éviter une augmentation du trafic sur la commune.

Mme B. GUEX-CROSIER prend note de cette demande.

M. U. SCHNEUWLY indique que le CM avait approuvé dans son plan directeur communal une route de contournement de Perly qui passe essentiellement par le territoire de Bardonnex. Cette route se trouvant dans le plan directeur cantonal, qu'il n'y avait pas lieu d'en questionner la pertinence. Il fait néanmoins observer que compte tenu de la question climatique et environnementale, il serait opportun d'interroger un projet cantonal datant de la fin du 20e siècle, relevant que le plan route 2030 prévoit une diminution du trafic en 2050, et estimant que l'autoroute pourrait très bien faire office de route de contournement.

Mme B. GUEX-CROSIER propose à M. U. SCHNEUWLY de faire appel à son représentant au sein du groupe de travail qui planche sur cette question, estimant que cela sera plus utile que d'en parler ici.

M. U. SCHNEUWLY répond que cela a été fait, mais souhaitait également le dire ici.

M. C. FREY tient à dire que son groupe est tout à fait sensible aux remarques de M. U. SCHNEUWLY concernant la route de contournement et en partage l'inquiétude. Il demande si l'Exécutif n'aurait pas ici un biais pour agir.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que cette route est présente dans le plan directeur communal approuvé par le CM, et indique que l'Exécutif a pu faire part au Canton des doutes et des interrogations de la commune à ce sujet, en réclamant notamment qu'il n'y ait pas de construction de logements dans ce périmètre si elle devait voir le jour. Elle conclut qu'il convient d'attendre la fin de la réflexion du comité de pilotage pour se prononcer plus précisément sur le fond.

M. C. FREY demande par quels biais pourrait-on faire valoir au CM les arguments soulevés par M. U. SCHNEUWLY.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que cela pourrait se faire par le biais d'une résolution.

Mme S. REUSSE indique qu'il lui semble que certaines lampes n'ont pas encore été changées sur la commune, et estime qu'il vaudrait la peine de vérifier si leur changement est prévu ou si elles ne l'ont pas été pour des raisons particulières.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que des informations seraient bienvenues concernant les adresses précises à vérifier, afin de pouvoir le faire rapidement.

Mme S. REUSSE rappelle que lors d'une séance M. B. GAUD avait donné des chiffres d'utilisation de la patinoire et avait notamment fait une estimation de la quantité de CO2 qu'elle dépensait à l'année. Elle demande s'il serait possible d'avoir ces chiffres la prochaine fois.

M. N. VERNAIN-PERRIOT attend l'étude sur les pellets et le bois déchiqueté, et trouve dommage que l'on

ne profite pas d'une production locale, à savoir celle de bois déchiqueté, moins impactante au niveau mondial. Concernant le groupe de travail pour le contournement de Perly, il rappelle qu'il avait été évoqué une image directrice et non un groupe de travail, constatant que ce n'est la même chose.

Mme B. GUEX-CROSIER relève qu'il s'agit bien d'un groupe qui se rencontre régulièrement pour travailler sur l'image directrice.

M. N. VERNAIN-PERRIOT rétorque que c'est plus faible qu'un groupe de travail, et qu'il arrive bien tard dans le processus.

Mme B. GUEX-CROSIER relève que cela permet à tous les citoyens de donner leur vision, et que la sélection de ces derniers était faite par un tirage au sort. Elle explique que 2 citoyens et plusieurs représentants d'entreprises de la commune y participent. Elle observe donc que Bardonnex n'est par conséquent, pas lésé dans ce processus.

Mme A. ANTILLE indique que l'intitulé de ce groupe de travail est « groupe de contribution citoyenne ».

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande s'il serait possible de connaître les noms de ces personnes, si cela peut être communiqué.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que si cela est possible, cela sera communiqué à la commission des routes.

M. N. VERNAIN-PERRIOT demande si ces personnes ne sont pas de toute manière, tenues au devoir de réserve.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive.

M. N. VERNAIN-PERRIOT se réjouit ensuite de la plantation de l'arbre, annoncée en début de séance, rappelant qu'elle devait avoir lieu en 2023, et qu'elle a été rendue possible par l'économie de CHF 1'500.- faite sur le déneigement. Faisant observer avoir été à l'origine de cette initiative, il déclare qu'il aurait souhaité être averti de la date de cette plantation.

Mme B. GUEX-CROSIER relève que cette décision ayant été votée par le CM, seule la présidente, représentant le CM, aurait pu y participer.

M. N. VERNAIN-PERRIOT demande s'il serait possible de pérenniser cette action.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il convient d'examiner cette possibilité, mais qu'elle ne saurait ce soir répondre par oui ou par non. Elle estime qu'il faut d'une part que la commune ait les moyens de pérenniser cette action et d'autre part qu'un espace dans le verger soit suffisant pour le faire. Elle relève de plus qu'un important montant de plus de CHF 100'000.- en guise de compensation financière pour planter des arbres est alloué sur le chantier de l'école, et note qu'il serait peut-être plus opportun de l'avoir dépensé avant de s'occuper d'actions différenciées. Elle déclare qu'une fois que l'on a décidé où ces arbres seront plantés, il y aura lieu d'examiner la question de voir si l'action visant à planter un arbre par année est relancée. Elle relève qu'il pourrait être également imaginé qu'un des arbres contenus dans la compensation financière puisse être plantée par les écoliers, mais que cela reste à examiner.

M. N. VERNAIN-PERRIOT dit bien comprendre ces propos au sujet de la compensation financière, mais dit se rappeler qu'au début de la législature ce fonds était de CHF 50'000.- et qu'il est maintenant passé à CHF 100'000.-, et estime par conséquent que c'est autant d'actions qui ne sont pas faites.

Mme B. GUEX-CROSIER rétorque qu'il convient tout d'abord d'avoir une vision d'ensemble des lieux où il est possible et souhaitable de planter ces arbres, et non pas de planter des arbres au hasard pour

diminuer le montant de ce fonds. Elle ajoute que cet argent est bloqué sur un compte de l'État qui n'apparaît pas dans les comptes communaux, et ne sait pas d'où M. N. VERNAIN-PERRIOT tient ce montant de CHF 50'000.- car elle-même n'en a pas connaissance.

M. N. VERNAIN-PERRIOT répond qu'il le tient de l'administration.

Mme B. GUEX-CROSIER estime qu'il serait opportun d'avoir utilisé le montant de compensation pour planter des arbres sur le site de la nouvelle école avant de décider si pérenniser ou non celui de planter un arbre par année. Elle déclare cependant que le CM est souverain et peut proposer une délibération pour cette action s'il le souhaite.

M. A. KRASNOSELSKI déclare ne pas avoir reçu de convocation avec les documents y attachés comme d'habitude. Il est allé sur le site pour les trouver mais déclare trouver cela étonnant. Il demande si cela ressort d'un problème informatique, précisant ne pas être le seul dans ce cas.

Il indique ensuite que le contournement de Perly a été avalisé par le plan directeur communal approuvé par le CM et qu'il ne saurait donc être question d'y revenir. Il relève qu'actuellement plusieurs recours ont été déposés par rapport au tracé, de la part d'agriculteurs dont les parcelles sont concernées, ainsi que des pétitions de la part de tous les commerçants situés sur la route de Saint-Julien à Perly, qui les ont signées et faites signer. Il explique que Perly insiste avec entêtement pour établir une zone artisanale sur ce terrain, avec des stations-services à proximité, précisant que cela est impossible car il n'est pas légal d'installer des cuves sur des terrains agricoles. Pour ce qui est des deux participants de la commune au groupe de contribution citoyenne, il explique les connaître, indiquant que ce sont deux architectes de métier qui connaissent très bien ces problématiques, à savoir notamment la volonté de Perly de venir paître sur les terres de Bardonnex en imposant à la limite de leur territoire communal des logements.

Concernant l'envoi de la convocation et l'information de la mise en ligne des documents sur CMNet, Mme B. GUEX-CROSIER s'excuse qu'il n'ait pas été fait comme habituellement, et indique que cela sera effectué pour le prochain CM.

M. L. LAVARINI indique à M. N. VERNAIN-PERRIOT qu'il pourra découvrir le rapport de la commission sur la question des pellets ou du bois déchiqueté, mais indique déjà qu'ont été décisifs dans ce choix, le rendement énergétique et le volume de stockage mis en rapport avec le volume de chauffage à produire, plutôt que la production de la matière première.

9. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
		Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
13.05.2024	20:30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
10.06.2024	18:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
24.04.2024 28.05.2024	18:30 18:30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
27.05.2024	18:00	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
14.05.2024	18:30	Sociale et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la présidente remercie les conseillères municipales et conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 21h46.